



DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
CANTON DE DUCLAIR

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 16 février 2015**

L'an deux mil quinze le seize février à vingt et une heure

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Hubert SAINT, Maire

Etaient présents : Thierry CHAUVIN, Jean-Christian CORDIER, Pascale FRANÇOIS, Céline GALLICHER LAVANNE, Sylvain GODU, Françoise JOURDE, Béatrice LEFRANÇOIS, Sylvain LEFRANÇOIS, Guillaume L'HUILLIER, Sophie PARIS, Isabelle PESQUET, Alain VEYRONNET

Absents excusés : Sylvie BOURGAIS ayant donné pouvoir à Sophie PARIS, Aldric OFFROY ayant donné pouvoir à Céline GALLICHER LAVANNE

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Béatrice LEFRANÇOIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du Procès Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2014

Approuvé à l'unanimité.

Vœux du Maire 2015

A l'occasion des vœux du Maire qui se sont déroulés courant janvier 2015, Monsieur le Maire avait proposé au Conseil Municipal d'organiser un repas auquel ont été conviés l'ensemble des élus ainsi que le personnel communal.

Ce repas, réalisé par un restaurateur, s'élevait à 24€/personne pour 39 participants soit 936€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise** l'organisation du repas des vœux du Maire 2015,
- **confirme** l'inscription de la dépense au budget primitif 2015.

Classement des archives communales – Actualisation 2015

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°37/14 du 15 avril 2014, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de l'opération de classement et d'organisation des archives communales par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine Maritime.

Monsieur le Maire précise que cette opération est actuellement en cours de réalisation.

Il indique que le taux horaire de 28,75€/h proposé en 2014 est révisable au 1^{er} janvier. Le taux horaire pour l'année 2015 s'élève à 29,50€, soit un montant total pour 6 semaines de travail à 39 heures de 6 903€ contre 6 727,50€ en 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** l'actualisation 2015 de la prestation de classement et d'organisation des archives,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **confirme l'engagement** d'inscrire les dépenses au budget primitif 2015.

Réhabilitation et mise aux normes PMR des écoles et de la cour

Dans le cadre de l'obligation de mise aux normes d'accessibilité handicapés dans les bâtiments publics, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de reconstruire une classe ainsi que de modifier l'emplacement des sanitaires à l'école primaire et de réhabiliter la cour des deux écoles.

Monsieur le Maire indique que les normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) imposent une pente inférieure à 2%, ce qui est difficile compte tenu de la configuration du terrain.

Il précise qu'actuellement aucune classe de l'école primaire ne répond à cette exigence.

Monsieur CHAUVIN, Adjoint en charge des gros travaux, explique qu'une mise à niveau de la cour permettra un accès conforme pour les deux classes de CE2, CM1 et CM2 mais que la classe de CE1 se retrouvera sous le niveau.

Il ajoute qu'il est indispensable de modifier les toilettes qui sont actuellement trop petites et hautes pour une mise aux normes PMR.

Monsieur le Maire indique qu'il paraît plus judicieux de reconstruire une classe qui serait calée sur le niveau de la cour à la place des toilettes. Le niveau de la classe de CE1 serait relevé et la pièce transformée en partie en sanitaires, les réseaux étant déjà présents, et l'autre partie en salle d'activités.

Monsieur le Maire ajoute qu'il semble très difficile de rendre accessible la classe de CP car cela nécessite la création d'une rampe qui occuperait une grande partie du préau. En effet, il est interdit de créer un accès par un autre endroit que celui par lequel rentrent tous les autres élèves.

Il indique qu'il serait sans doute souhaitable de demander une dérogation afin que seule trois classes sur quatre soient conformes aux normes PMR.

Monsieur CHAUVIN indique que l'école maternelle sera peu impactée par le projet.

Les deux cours seront décalées pour jouer sur le niveau.

Il précise que la mise aux normes PMR de la cantine a déjà été faite lors des travaux d'extension.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est possible de bénéficier d'une aide de l'Etat de l'ordre de 30% si le dossier est déposé au plus tard le 16 février 2015.

Il propose donc de prendre une décision de principe sur le projet avec une enveloppe globale, qui sera à affiner, afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention.

La commune pourra également bénéficier d'une aide de la métropole de l'ordre de 35 000€ en cumulant la subvention des années 2014, 2015 et 2016.

Après réflexion Monsieur le Maire propose d'attribuer une enveloppe maximale de 350 000€ HT pour la réalisation de ces travaux dont environ 120 000€ pour les VRD, environ 180 000€ pour la construction de la classe et les toilettes et 50 000€ pour les frais de maîtrise d'œuvre et autres bureaux de contrôle.

Monsieur le Maire ajoute que le projet sera réalisé en concertation avec l'éducation nationale et l'Architecte des Bâtiments de France. Il sera présenté aux enseignants et parents d'élèves lorsqu'il aura été affiné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les travaux présentés pour un montant maximum de 350 000 €HT,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2015 pour les travaux liés aux bâtiments scolaires,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Seine Maritime,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie,
- **prend l'engagement** d'inscrire les dépenses au budget primitif 2015.

Questions diverses

- **La Poste** : Monsieur le Maire indique que la commune est propriétaire du terrain sur lequel se situent les locaux de la Poste mais également du bâtiment ; aucun bail n'ayant jamais été signé. Une rencontre a eu lieu afin de régulariser la situation et de récupérer une partie des locaux.
- **Périscolaire** : Madame LEFRANÇOIS, Adjoint en charge des écoles, indique au Conseil Municipal que le bilan des activités périscolaires est très positif. Une première réunion a été organisée avec les animateurs pour recueillir leur avis. Il en ressort une très bonne organisation et une bonne adaptation des enfants malgré qu'ils soient très fatigués. Il a été proposé la réalisation d'un règlement intérieur spécifique aux activités périscolaires. Pour l'année scolaire 2015/2016, le souhait de la mairie est de maintenir les mêmes activités et éventuellement de proposer des activités supplémentaires en découpant l'année autrement que sur trois trimestres afin de changer plus souvent. Un travail va être fait sur la maternelle afin d'essayer de proposer une activité autre que garderie, notamment pour les plus grands. Ceci impliquera sans doute une augmentation du coût pour les parents. Le souhait est d'organiser une seconde réunion avec les représentants de parents d'élèves afin de connaître leurs avis et recueillir leurs idées. Madame LEFRANÇOIS précise que pour l'année scolaire 2014/2015 la commune bénéficie d'une aide de l'Etat pour la mise en place d'activités périscolaires. Pour la rentrée 2015/2016, cette participation sera conditionnée à la réalisation d'un dossier PEDT (...) relativement complexe.
- **Site Internet** : Monsieur CORDIER, conseiller délégué en charge de la communication, indique que le nouveau site sera en place dans les prochains jours. Il comportera les mêmes informations générales qu'aujourd'hui et de nouveaux outils dont un moteur de recherche efficace.
- **Voirie et sécurité** :
 - Les miroirs situés en bas de la Cotinière sont à changer. Une demande va être adressée à la métropole désormais gestionnaire de la voirie.
 - Un problème de sécurité a été soulevé pour les utilisateurs de la ligne de bus n°30 qui circulent à pieds sur la route du Moulin entre la RD 982 et le chemin de la Cavée. Il n'existe aucun cheminement piéton sécurisé et aucun éclairage. Une demande va être adressée à la métropole afin d'étudier une solution et voir la possibilité de réduire la vitesse des véhicules. Monsieur le Maire indique que le souhait de la métropole était de supprimer cet arrêt de bus jugé peu fréquenté mais que ceci avait été refusé par la mairie.
 - Un problème de sécurité a été signalé au croisement entre le chemin des Thuyas et la chaussée Saint Georges. Un manque de visibilité rend ce carrefour relativement dangereux. Le problème va être soumis à la métropole afin de tenter de trouver une solution.
- **Métropole** : Monsieur le Maire indique qu'un accord a été trouvé sur les règles de calcul des contributions. Celles-ci seraient basées sur les déclarations faites par les communes. Le chiffre provisoire de 122 000€ pour la commune sera affiné au vue du Compte Administratif 2014 et déterminé définitivement fin juin. Monsieur le Maire précise que la commune versait actuellement 25 000€ à la CREA ; somme intégrée dans cette contribution. En parallèle, la métropole reversera à la commune des compensations notamment pour la perte de la taxe d'aménagement. Du point de vue administratif, la mise en place se fait progressivement. Des rencontres sont organisées avec les différents services afin de caler le nouveau mode de fonctionnement.

Séance levée à 23 heures 00

Le Maire,
Hubert SAINT

